



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 59-2025

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT NOMINATION DES MANDATAIRES A LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

« FESTIVAL et ACTIVITES CULTURELLES »

2025-26

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/75 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 45-2025 du 08-08-2025 portant modification de la régie d'avances et de recettes « Festival et Activités Culturelles » ;

VU l'avis conforme du régisseur principal en date du 11-12-2025 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 11-12-2025 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11-12-2025 ;

ARRETE

Article 1 : Corinne GEORGIN LEGENDRE, Céline ROUX, Mathilde PREGEVOLE, Herminie BEX et Gabin FORT sont nommés mandataires de ladite régie durant la saison hivernale 2025-26, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

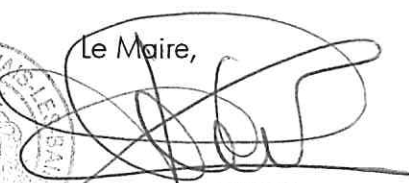
Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait, et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code Pénal.

Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement et de recouvrement prévus dans l'acte de constitution de ladite régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 4 : Monsieur le Maire et Madame la comptable publique assignataire de la régie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 15.01.26


Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire
« vu pour acceptation »


Jeanne FLAMENT

Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
Nolwen LECOMTE

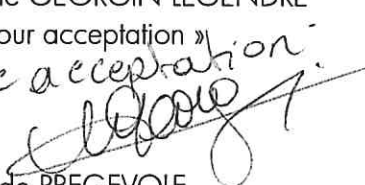
« vu pour acceptation »
vu pour acceptation



Les mandataires :

Corinne GEORGIN LEGENDRE

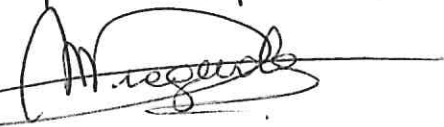
« vu pour acceptation »

Vu avec acceptation


Mathilde PREGEVOLE

« vu pour acceptation »

vu pour acceptation



Gabin FORT

« vu pour acceptation »

vu pour acceptation

Céline ROUX

« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Herminie BEX

« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation



Télétransmis le 16/1/26

Mis en ligne le 16/1/26



ANNEXE ARRETE N° 59-2025

ARRETE MUNICIPAL

***PORTANT NOMINATION DES MANDATAIRES A LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES
« FESTIVAL et ACTIVITES CULTURELLES »
2025-26***

- Régisseur Titulaire : Jeanne FLAMENT, née le 22 novembre 1971 à Vimoutiers (61) et domiciliée 4348 route du Plateau d'Assy – 74190 PASSY
- Mandataire suppléant : Nolwen LECOMTE, née le 10/05/2000 à Evian (74) et domiciliée 371 Avenue du Mont-Paccard – 74170 Saint-Gervais-Les-Bains
- Les mandataires :
 - o Corinne GEORGIN LEGENDRE, née le 01/11/1961 à PARIS 14^{ème} (75) et domiciliée 101 Clos du Soleil d'Arbois – 74170 Saint-Gervais-Les-Bains
 - o Céline ROUX, née le 14/09/1983 à Cluses (74) et domiciliée 251 Rue Léon Curral – 74700 Sallanches
 - o Mathilde PREGEVOLE, née le 13/11/1973 à Sallanches (74) et domiciliée 16 Raccordement du Panoramic – 74700 Sallanches
 - o Herminie BEX, née le 01/04/2001 à Neuilly sur Seine (92) et domiciliée 19 Chemin des Prés – 74170 Saint-Gervais-Les-Bains
 - o Gabin FORT, né le 24/04/2000 à Challans (85) et domicilié 59 Rue de Beauvoir – 85300 Sallertaine

9